

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières

**COMMUNE DE BREBIÈRES****Délibération du Conseil Municipal
du 24 septembre 2025****Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

Mme DOUVIRIN Karine donne pouvoir à M. LOBRY Frédéric,
Mme MORENT Sophie donne pouvoir à Mme POTEAU Nathalie,

M. DEVANNE Pascal, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 26
Votants : 28

FINANCES**3 – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)**

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de BREBIERES d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),

CONSIDERANT que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,

CONSIDERANT que l'adhésion à la Centrale d'Achat Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique et téléphonique,

CONSIDERANT que l'adhésion à la CANUT est gratuite et que seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par celle-ci, selon le nombre d'accord-cadre souscrit et conformément aux modalités d'adhésion en vigueur,

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,**

- **APPROUVE** l'adhésion gratuite et la souscription selon l'accord cadre souhaité de la commune de BREBIERES à la Centrale d'Achat Numérique et des Télécoms (CANUT) pour une durée indéterminée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat Numérique et des Télécoms (CANUT) et notamment à signer les conventions de mise à disposition de marchés qu'elle propose ainsi que d'autoriser le paiement des frais de mise à disposition de marchés conformément aux modalités d'adhésion en vigueur.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 29/9/2025
Affichée le 29/9/2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 062-216201731-20250924-DCM202537-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>